



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 50 050 000 euros
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. Le rapport semestriel d'activité – page 2**
- II. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle et les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2025 – page 23**
- III. La déclaration de la personne physique responsable du rapport – page 48**

* *
*

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est disponible sur le site de Crédit Agricole SA :
<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations/emissions-marche/ca-home-loan-sfh-covered-bonds>



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 50.050 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

**I - RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2025**

Publication de l'information

Les rapports réglementaires, les prospectus et la documentation d'émission sont disponibles sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations/emissions-marche/ca-home-loan-sfh-covered-bonds>

[CA Home Loan SFH - Covered Bonds | Crédit Agricole](#)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	4
PERIMETRE : FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES	6
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	5
FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULÉ.....	6
BILAN, HORS BILAN ET RESULTATS.....	9
ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES.....	13
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE	14
ANNEXES	21

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH AU 30 JUIN 2025

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Crédit Agricole Home Loan SFH est une société anonyme à conseil d'administration.

Suite à la décision de simplifier la gouvernance, approuvée lors du conseil d'administration du 19 décembre 2024, l'ensemble des administrateurs ont cédé les actions qu'ils détenaient à Crédit Agricole SA. Ainsi, la totalité des actions est détenue par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2024. La cession d'une action par Crédit Agricole S.A. à une autre entité du Groupe (Sigma Investissement 39), afin de respecter le nombre minimum de deux actionnaires dans une société anonyme, a été réalisée le 26 février 2025.

Crédit Agricole Home Loan SFH exerce comme **établissement de crédit spécialisé** depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « *Capital requirements regulation* » et à la suppression du statut de société financière, la société n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement.

Précédemment, la Société a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, établissement de crédit - société financière (le 13 novembre 2007) et société de financement de l'habitat (le 12 avril 2011) au sens des articles L511-1 et L.513-28 du Code monétaire et financier.

L'unique objet commercial de la Société, tel qu'énoncé à l'Article 2 de ses statuts, consiste à financer des prêts à l'habitat (les « **Prêts à l'Habitat** ») et d'autres actifs financiers entrant dans le cadre juridique des sociétés de financement de l'habitat. Afin de financer de telles opérations, la Société peut procéder à l'émission d'obligations dites « obligations de financement de l'habitat » (« OFH »), et profiter ainsi du privilège créé par l'Article L. 513-11 du Code monétaire et financier (le « **Privilège** ») (ou contracter d'autres formes d'emprunts bénéficiant de ce Privilège), mais aussi émettre des obligations ordinaires ou faire appel à d'autres sources de financement ne bénéficiant pas dudit Privilège.

A la date du présent rapport, l'unique activité de la Société consiste à émettre des obligations sécurisées sous droit français et des obligations sécurisées au nominatif sous droit allemand (les « **Obligations Sécurisées** ») bénéficiant de ce Privilège, et à consacrer le produit de ces émissions au financement d'avances (les « **Avances à l'Emprunteur** »), en tant que prêteur, au profit de Crédit Agricole S.A., en tant qu'emprunteur, dans le cadre d'une convention de crédit. Lesdites Avances à l'Emprunteur sont totalement sécurisées par l'octroi par les Caisses régionales et LCL, en faveur de la Société, de créances issues des Prêts à l'Habitat remises en pleine propriété à titre de garantie financière, conformément aux Articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier et aux dispositions de la convention d'octroi de garantie financière, conclue entre la Société, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL.

Les émissions d'Obligations Sécurisées réalisées par la Société sont notées Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par FitchRatings.

Option pour le statut de SFH

En 2011, avec l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, la Société a opté pour le nouveau régime légal de **Société de Financement de l'Habitat** (SFH) au sens des articles L.513-28 et suivants du code Monétaire et Financier. L'adoption du statut de SFH par CREDIT AGRICOLE COVERED BONDS est intervenue le 12 avril 2011 après l'approbation, par

l’Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2011, des nouveaux statuts, de la modification des contrats constituant la documentation du Programme permettant à la société d’agir en tant que SFH, du changement de dénomination sociale sous la nouvelle dénomination « Crédit Agricole Home Loan SFH » (CA HL SFH). Les agences de notation ont confirmé le maintien de la notation du Programme d’émission.

Les porteurs d’obligations de financement de l’habitat émises par la Société bénéficient du Privilège ; les porteurs d’obligations de type « *covered bonds* » émises par la Société antérieurement à l’adoption du régime légal SFH bénéficient des mêmes droits, et notamment du même Privilège, que les porteurs d’obligations de financement de l’habitat.

Transparence

Crédit Agricole Home Loan SFH adhère depuis 2012 au label européen de l’European Covered Bond Council (ECBC) qui a pour objectif de promouvoir la qualité et la transparence de l’information des émetteurs d’obligations sécurisées. Cette adhésion se traduit par une publication trimestrielle d’informations, selon un format préétabli au niveau national, sur les covered bonds émis et sur le portefeuille de prêts sous-jacents sur le site de l’ECBC (www.coveredbondlabel.com) à destination des investisseurs, des régulateurs et des autres intervenants du marché ainsi que sur le site du Groupe Crédit Agricole sous Finance / Dette / Marché / CA Home Loan SFH - Covered Bonds.

La Société publie également, sur le site Finance / Dette / Marché / CA Home Loan SFH - Covered Bonds du groupe Crédit Agricole, tous les trimestres une information relative à la qualité des actifs financés conformément à la règlementation (Instruction ACPR N°2022-I-04) et son rapport financier annuel et semestriel conformément à la règlementation en vigueur (Article L451-1-2 du Code monétaire et financier).

Dans le cadre de son programme d’obligations garanties, les émissions réalisées par Crédit Agricole Home Loan SFH bénéficient du label « obligation garantie européenne de qualité supérieure » mentionné à l’article L.513-26-1 II du Code monétaire et financier, conformément au courrier de l’ACPR en date du 22 juillet 2022.

PERIMETRE : FILIALES - PARTICIPATIONS - SUCCURSALES

Crédit Agricole Home Loan SFH ne détient aucune participation conformément à l’article L513-29 du Code monétaire et financier, et par conséquent aucune filiale. La Société n’a pas procédé au rachat de ses propres actions (article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce). La Société n’a également pas de succursales.

En conséquence, la Société ne publie pas les informations requises par l’article 232-1, II du Code de commerce et l’article L.511-45 du Code monétaire et financier, sur les implantations et leurs activités.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels de Crédit Agricole Home Loan SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

Leur présentation est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe l’ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULÉ

I- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

L’Assemblée générale annuelle du 6 mai 2025 a approuvé les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 16.062.112,68 EUR. Ce résultat a été affecté ainsi qu’il suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Résultat net de l’exercice clos le 31 décembre 2024 : | 16.062.112,68 euros |
| • Dotation à la réserve légale : | 803.105,63 euros |
| • Le solde : | 15.259.007,05 euros |
| • Auquel s’ajoute le report à nouveau antérieur : | 3.942.240,01 euros |

Constituant un bénéfice distribuable de : **19.201.247,06 euros**

Affecté de la façon suivante :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Distribution d’un dividende (valeur unitaire : 0,27 euros par action) : | 14.850.000,00 euros |
| • Le solde au report à nouveau : | 4.351.247,06 euros |

II- GOUVERNANCE - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

Au cours du premier semestre 2025, les changements suivants sont intervenus au sein des membres du Conseil d’administration :

- Conseil d’administration du 18 mars 2025 :
 - Monsieur Hugues BRASSEUR a démissionné de son poste d’administrateur, de président du Conseil d’administration et de ses fonctions de membre et président du Comité des rémunérations, de membre et Président du Comité des risques et de membre du Comité d’audit ;
 - Monsieur Nicolas TAVERNIER, déjà administrateur au sein de la société, a été élu président du Conseil d’administration, membre et président du Comité des rémunérations, de membre et Président du Comité des risques et de membre du Comité d’audit pour la durée restant à courir de son mandat d’administrateur soit à l’issue de l’Assemblée générale du 6 mai 2025 ;
- Assemblée générale ordinaire du 06 mai 2025 :
 - Les mandats d’administrateurs de Messieurs Nicolas TAVERNIER, Laurent COTE, Paul FOUBERT, Gilles RAYNAUD, Louis TERCINIER et Andrew WATSON ont été renouvelés pour une durée de 3 ans, soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale 2028 appelée à statuer sur les comptes clos de l’exercice du 31/12/2027.
- Conseil d’administration du 06 mai 2025 :
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Nicolas TAVERNIER, de Président du Conseil d’administration pour la durée de son mandat d’administrateur soit jusqu’à l’assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l’exercice 2027.

- Renouvellement du mandat de Madame Isabelle ROSEAU dans ses fonctions de Directrice Générale Déléguée soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.
- Renouvellement des mandats des membres du Comité d'Audit, pour la durée de leur mandat d'administrateur : Andrew WATSON, membre et Président du Comité d'Audit et messieurs Nicolas TAVERNIER, Laurent COTE, Paul FOUBERT, Gilles RAYNAUD et Louis TERCINIER en tant que membres.
- Renouvellement des mandats des membres du Comité des risques, pour la durée de leur mandat d'administrateur : Nicolas TAVERNIER, membre et Président du Comité des risques et messieurs Laurent COTE, Paul FOUBERT, Gilles RAYNAUD, Louis TERCINIER et Andrew WATSON en tant que membres.
- Renouvellement des mandats des membres du Comité des rémunérations, pour la durée de leur mandat d'administrateur concernant messieurs Nicolas TAVERNIER, Laurent COTE, Paul FOUBERT et Gilles RAYNAUD
- Proposition de Nomination de Madame Laure BELLUZZO en qualité de nouvelle administratrice de la Société, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027

➤ Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2025

- Nomination Madame Laure BELLUZZO en qualité d'administratrice pour une durée de 3 ans, soit l'issue de l'Assemblée générale 2028 appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice du 31/12/2027

➤ Conseil d'administration du 17 juin 2025

- Nomination Madame Laure BELLUZZO en qualité nouveau membre du Comité d'audit et du Comité des risques pour la durée de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

III- AUTRES

a) Mandats des commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2025 :

- le cabinet Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de PricewaterhouseCoopers dont le mandat arrivait à échéance, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.
- Renouvellement du mandat de Forvis Mazars, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.
- Concernant le mandat de commissaire aux comptes suppléant, il a été décidé, de ne pas renouveler ni remplacer le mandat de M. Jean-Baptiste Deschryver, conformément à l'article L.823-1 du Code de commerce, compte tenu du fait que les commissaires aux comptes titulaires de la société ne sont pas des personnes morales unipersonnelles.

b) Réduction de Capital

Lors de sa réunion du 30 janvier 2025, le Conseil d'administration a décidé la réalisation avec effet à compter du 30 janvier 2025 de la réduction de capital de la Société d'un montant de 499.950.000 euros, pour le ramener de 550.000.000 euros à 50.050.000 euros. En conséquence de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 50.050.000 euros, divisé en 55.000.000 euros actions d'une valeur nominale de 0,91 euros chacune.

IV- PROGRAMME ET AUTORISATION D'ÉMISSIONS

a. Programme 2025

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de Crédit Agricole Home Loan SFH (d'un montant maximum de 50 milliards d'euros) a fait l'objet d'une mise à jour annuelle réalisée au cours du premier trimestre 2025 - **visa AMF n°25-040** (19 février 2025).

Ce prospectus a fait l'objet d'un supplément réalisé au cours du second trimestre 2025 – **visa AMF N° 25-146** (7 mai 2025).

b. Autorisation d'émission

L'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2025 a été fixée à hauteur d'un montant maximum de 8,1 milliards d'euros (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 19 décembre 2024.

En application de l'article R.513-16 V du Code monétaire et financier, le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions a été fixé comme suit :

- Pour le 1^{er} trimestre 2025 : autorisation fixée à hauteur de 5 milliards d'euros ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 19 décembre 2024) ;
- Pour le 2^{ème} trimestre 2025 : autorisation fixée à hauteur de 4 milliards d'euros ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 18 mars 2025) ;
- Pour le 3^{ème} trimestre 2025 : autorisation fixée à hauteur de 4 milliards d'euros ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 17 juin 2025).

V- ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE 2025

a) Obligations émises et remboursements

Au cours du premier semestre 2025, Crédit Agricole Home Loan SFH a levé 2,5 milliards d'euros en deux émissions (une émission au format *Green covered bond*, et une autre au format *Social bond*) :

Série	Tranche	Code Isin	Type	Nominal en devises	Devise	Règlement	Maturité	Durée (an)	Coupon	Reoffer spread EUR mid-swap	Spread max autorisé par le CA
94	1 - Social	FR001400XC78	publique	1 250 000 000,0	EUR	17/02/2025	17/02/2031	6,0	2,625%	48 bps	85 bps
95	1 - Green	FR001400YPD1	publique	1 250 000 000,0	EUR	09/04/2025	09/07/2032	7,3	3,000%	53 bps	92 bps
Nbre	2		Total	2 500 000 000,0							

En comparaison, au cours du premier semestre 2024, la société avait réalisé quatre émissions d'obligations sécurisées pour un montant total de 5,250 milliards contre-valeur euros.

A noter qu'au cours du premier semestre 2025, Crédit Agricole Home Loan SFH a procédé au remboursement d'une émission pour un total de 1 milliard d'euros

En comparaison, au cours du premier semestre 2024, Crédit Agricole Home Loan SFH avait remboursé trois émissions en euros pour un montant de 1,8 milliard d'euros

Au 30 juin 2025, 56 émissions, en 60 tranches, sont en vie pour un total de 39,996 milliards d'euros au coût historique (versus 57 émissions en vie, au 30 juin 2024, pour un total de 41,496 milliards).

b) Trésorerie

À la suite de l'opération de réduction du Capital (cf supra paragraphe III- Autres point b) et pour assurer le remboursement à l'actionnaire, les 4 dépôts à terme, pour un montant de 400 millions d'euros, mis en place de 28 janvier 2016, ont été résiliés le 25 février 2025.

Par ailleurs, le compte de trésorerie « fonds propres » n° 261757604 ouvert à la création de la société, sur lequel les 4 dépôts à terme avaient été souscrits, est devenu sans objet et a été clôturé le 2 juin 2025.

Le solde de trésorerie restant a été repris sur le compte de fonctionnement n° 261757507.

En parallèle, pour assurer la couverture règlementaire de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, Crédit Agricole Home Loan SFH a dû constituer un gage-espèces d'un montant de 300 millions d'euros d'une durée de 1 an, sous forme d'un prêt de Crédit Agricole S.A., pour couvrir l'échéance des coupons à venir. Cette avance a été totalement replacée en dépôt à terme sur la même période. Ces opérations sont intervenues sur le compte de trésorerie dédié n° 261757895.

BILAN, HORS BILAN ET RESULTATS

I- BILAN

Le **total du bilan** de Crédit Agricole Home Loan SFH au 30 juin 2025 est en hausse de 3,4 % (+1,4 milliard d'euros) par rapport au 31 décembre 2024 (41 milliards d'euros au 30 juin 2025 vs 39,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

Au passif, le poste **dettes envers les établissements de crédit** atteint 303 millions d'euros au 30 juin 2025 (versus 0 au 31 décembre 2024).

Le 26 février 2025, mise en place d'un gage-espèces d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 1 an (cf ci-dessus § V. Activité du semestre b.) et provisions des intérêts courus non échus.

Le poste **dettes représentées par un titre** représente 99,1 % du total du passif avec un montant de 40,7 milliards d'euros (39,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Il enregistre :

- L'encours des **émissions d'obligations de financement de l'habitat** qui s'élève à 40,2 milliards d'euros contre 38,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Ce montant intègre les émissions en devises autres que l'euro converties aux cours de change en vigueur à la date de clôture.
- Les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus à payer pour 427,3 millions d'euros (359,9 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025, sur les 95 émissions réalisées depuis le lancement du Programme, 56 émissions sont en vie ; la durée restant à courir des émissions au 30 juin 2025 est de 4,81 années (contre 5,08 années au 31 décembre 2024) et la maturité moyenne est de 9,85 années (contre 10,01 années au 31 décembre 2024).

Par symétrie, **à l'actif**, le principal poste du bilan est constitué des **créances sur les établissements de crédit** pour un montant de 40,9 milliards d'euros soit 99,6% du total de l'actif (39,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Ces créances représentent principalement :

- L'encours nominal des **prêts octroyés à Crédit Agricole S.A.** (40,2 milliards d'euros contre 38,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024) en contrepartie des obligations levées par Crédit Agricole Home Loan SFH, auquel il convient de déduire la décote (en net) des primes d'émission restant à étaler sur la durée de vie respective des prêts pour un montant total de 102,8 millions d'euros au 30 juin 2025 (contre une décote de 102,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).
- Les intérêts courus sur ces prêts pour 427,3 millions d'euros à fin juin 2025 (359,9 millions d'euros au 31 décembre 2024)
- La déduction du solde à amortir des commissions d'octroi de crédit pour 60,7 millions d'euros (y inclus marge de 0,5%), stable par rapport au 31 décembre 2024 ;
- Le placement en dépôt à terme (DAT) du gage espèces lancé 26 février 2025 pour 300 millions d'euros (versus 4 Call à 32 jours pour 400 millions d'euros au 31 décembre 2024, remboursés le 25 février 2025) ainsi que les provisions des intérêts positifs non reçus sur le DAT au 30 juin de 2,7 millions d'euros versus 1,08 million d'euros au 31 décembre 2024 pour les 4 Call à 32 jours.
- Les comptes bancaires pour un montant total de 52,6 millions d'euros (166,9 millions d'euros au 31 décembre 2024) incluent les intérêts positifs non encore perçus à la clôture de l'exercice pour 90,5 mille euros (437 mille euros à fin 2024).

Le poste « caisse, banques centrales » enregistre le montant du dépôt de 354 euros auprès de la Banque de France sur le compte de numéraire et de réserves obligatoires (CNRO) ouvert depuis septembre 2014.

Les **comptes de régularisation et autres actifs/passifs** comprennent principalement les éléments suivants :

- A l'actif :

Les **comptes de régularisations** concernent :

- ✓ Le montant de la prime d'émission négative (à payer par Crédit Agricole S.A.) sur les émissions pour 107,9 millions d'euros (contre 110,9 millions d'euros au 31 décembre 2024) et des commissions de placement sur émissions pour 60,4 millions d'euros (stable par rapport au 31 décembre 2024), restant à étaler, à la date d'arrêté, sur la durée de vie des obligations ;
- ✓ Les produits à recevoir sur les coupons et *redemption fees* des émissions en CHF pour 207 mille euros (211 mille euros au 31 décembre 2024).
- ✓ Les charges constatées d'avances pour 445 mille euros (contre 63 mille euros au 31 décembre 2024) concernant principalement les honoraires des avocats, des agences de notations et des commissariat aux comptes.

Les **autres actifs** sont constitués du dépôt de garantie de l'engagement de paiement auprès du Fonds de Résolution Unique, cumulé, pour 4,88 millions d'euros (stable par rapport à décembre 2024) et du montant des acomptes de l'impôt sur les sociétés de 2,8 millions d'euros payés au premier semestre (4,9 millions du 31 décembre 2024, impôt liquidé en mai 2025) et 24 mille euros pour la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

- Au passif :

Les **comptes de régularisations** concernent :

- ✓ Les produits constatés d'avance sur les primes d'émission positives (surcotes) restant à étaler sur la durée de vie des obligations émises pour 5 millions d'euros (8,2 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- ✓ Les provisions pour charges à payer :
 - sur les coupons et *redemption fees* des émissions en CHF pour 207 mille euros (vs 211 mille euros en décembre 2024)
 - sur les factures non encore reçues à la date d'arrêté pour 538 mille euros (vs 328 mille euros fin 2024) concernant principalement les honoraires des commissaires aux comptes, du contrôleur spécifique, des avocats et des agences de notation.
- ✓ Les provisions pour impôts et taxes : impôt sur les sociétés de 825 mille euros sur le premier semestre, la provision contribution sociale (C3S) pour 86 mille euros et la provision CVAE pour 13 mille euros.

Le poste des **autres passifs** regroupent le montant des taxes réelles dû sur l'exercice. Au 30 juin, les taxes sont provisionnées et figurent dans les comptes de régularisations mentionnés ci-dessus. Les impôts et taxes au 31 décembre 2024 s'élevaient à 6 millions euros dont 5,6 millions d'impôts sur les sociétés et 411 mille de taxe C3S liquidées en mai 2025.

Les capitaux propres sont passés de 571,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 59 millions au 30 juin 2025, soit une baisse de 512 millions d'euros qui s'explique par :

- la réduction du capital de 499.950,00 euros décidée lors de la réunion du Conseil d'administration du 30 janvier 2025 et intervenu le 26 février 2025,
- l'affectation du résultat de 2024 de 16 millions d'euros, en report à nouveau pour 409 mille euros, à la réserve légale pour 803 mille euros (le solde 14,85 millions d'euros a été distribué en dividendes)
- le résultat sur le premier semestre de 2,6 millions d'euros vs 8,7 millions d'euros au 30 juin 2025 (16,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) en raison de la diminution des produits d'intérêts de la trésorerie disponible liée à la baisse des taux d'intérêts d'une part et au remboursement du capital à l'actionnaire d'autre part, qui a engendré la résiliation des 4 DAT de 100 millions chacun.

Au 30 juin 2025, le capital social de la Société s'élève donc à 50.050.000 euros, divisé en 55.000.000 euros actions d'une valeur nominale de 0,91 euros chacune.

II- HORS BILAN

a) Cover Pool

Les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole S.A. des prêts qui lui sont octroyés par Crédit Agricole Home Loan SFH .

Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété à titre de garantie financière d'un portefeuille de créances issues de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL.

Elles sont enregistrées en hors bilan en **Autres engagements** pour un montant de 61,5 milliards d'euros au 30 juin 2025 (61,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

b) Opérations de change à terme

Des swaps de devises sont en place sur les émissions en CHF ainsi que des swaps miroirs associés avec Crédit Agricole S.A..

Ils sont enregistrés en hors bilan en **Opérations de change à terme** pour un montant de 3,248 milliards d'euros au 30 juin 2025 vs 3,236 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat de la Société au 30 juin 2025.

c) Autres engagements donnés

Le 24 juin 2025, lancement de la série 96 de 150 millions de CHF (cf ci-dessous partie Evénements récents et perspectives) et comptabilisation de l'engagement d'émission donné (emprunt obligataire) d'un montant de 160.085.181,27 d'euros et de l'engagement du financement donné (prêt à Crédit Agricole S.A.) d'un montant de 160.526.629,50 d'euros.

La comptabilisation de l'emprunt et du prêt interviendra à la date de règlement le 08 juillet 2025.

III- ANALYSE DES RESULTATS

Les opérations d'emprunts sur les marchés obligataires et de prêts à Crédit Agricole S.A. étant réalisées aux mêmes conditions de notionnel, de taux et de maturité, elles n'ont quasiment pas d'impact sur le résultat.

Les charges supportées par Crédit Agricole Home Loan SFH pour la gestion du programme et le placement des émissions sont intégralement refacturées à Crédit Agricole S.A. au titre du refinancement tel que prévu par le *Borrower Facility Agreement*.

Enfin, l'analyse de la formation du résultat par le tableau des soldes intermédiaires de gestion n'est pas pertinente, car les charges d'exploitation supportées par la Société sont refacturées au travers de commissions financières enregistrées en produit net bancaire.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'élève à 3,39 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 11,6 millions d'euros au 30 juin 2024.

La forte baisse s'explique par la baisse de la rémunération du placement des fonds propres et de la trésorerie, calculés sur les 6 premiers mois de l'année du fait de la réduction du capital intervenue fin février 2025 et qui a notamment engendré la suppression de 4 DAT de 100 millions d'euros chacun.

Aucune provision n'ayant été enregistrée au 30 juin 2025, le résultat courant avant impôt s'inscrit au même niveau que le résultat brut d'exploitation.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 825 mille euros au 30 juin 2025 vs 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 (2,9 millions d'euros au 30 juin 2024).

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit à + 2,6 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2025 vs +16,1 millions d'euros pour l'année 2024 (8,7 millions d'euros au 30 juin 2024).

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Depuis le 30 juin 2025 et jusqu'à l'établissement de ce rapport, aucun évènement intervenu n'a eu d'incidence sur les comptes de la période.

I- ACTIVITÉ

a) Evènements réalisés post exercice :

- les tranches 1, 2, 3 et 5 de la série 7 sont arrivées à échéance le 16 juillet 2025 pour un montant total de 1,967 milliards d'euros (coût historique) et ont été remboursées
- 1 émission en CHF de 150 millions et 1 émission au format *Green covered bond* de 1 milliard d'euros

Série	Tranche	Code Isin	Type	Nominal en devises	Devise	Règlement	Maturité	Durée (an)	Coupon	Reoffer spread EUR mid-swap
96	1	CH1454185922	publique	150 000 000,00	CHF	08/07/2025	08/07/2032	7,0	0,7075%,	43 bps
97	1	FR0014012BB5	publique	1 000 000 000,00	EUR	29/08/2025	29/08/2033	8,0	3,000%	45 bps

- Afin d'assurer la couverture règlementaire des besoins de trésorerie de la société sur 180 jours incluant notamment les échéances de coupons à venir, le gage espèce de 300 millions d'euros mis en place le 25 février 2025 et son replacement en DAT, ont été remboursés par anticipation le 9 juillet 2025. Simultanément à ces opérations, un nouveau gage espèce du même montant, pour une nouvelle durée d'un an, a été mis en place et immédiatement replacé en Dépôt à Terme sur la même durée.

b) Perspectives :

- 1 émission, série 65, d'un montant de 200 millions de CHF arrivera à échéance le 8 décembre 2025.
- La société travaille par ailleurs à la réactivation en partie de son programme d'émissions en droit allemand (« *Namenstitel* ») notamment en vue de s'assurer que ces émissions pourront également bénéficier comme les émissions en droit français du label « Obligations garanties européennes de qualité supérieure ». Elle pourrait ainsi réaliser quelques opérations de ce type de manière opportuniste, pour des montants de l'ordre de quelques centaines de millions d'euros au maximum.

II- PROGRAMME

Afin de poursuivre sa participation au refinancement du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Home Loan SFH pourra réaliser, au cours du second semestre 2025, de nouvelles émissions dans le cadre de son Programme de 50 milliards d'euros dans la limite des autorisations données par le Conseil d'administration.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Cette partie du rapport d'activité présente la nature des risques auxquels la société est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'activité de la Société, définie par son objet social, ne doit pas générer de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par Crédit Agricole Home Loan SFH d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. d'autre part.

La Direction Générale de Crédit Agricole Home Loan SFH est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne sur les activités de la Société.

Crédit Agricole Home Loan SFH est un établissement de crédit spécialisé appartenant au groupe Crédit Agricole qui ne dispose pas de moyens humains, matériels ou techniques propres.

En conséquence, la Société a confié à Crédit Agricole S.A. la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanents et périodiques, contrôles de la conformité, contrôles et surveillance de la maîtrise des risques), au sens du règlement auquel elle est assujettie. Les conditions et modalités sont décrites dans la convention d'externalisation de prestations de services conclue entre les parties, complétée par un accord en date du 8/10/2018 sur les indicateurs de qualité attendue et modifiée par avenant en date du 23 décembre 2024.

De ce fait, les procédures applicables à Crédit Agricole Home Loan SFH en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole S.A..

I- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit de Crédit Agricole Home Loan SFH porte sur les prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. afin d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédit immobilier du groupe Crédit Agricole. Chacun de ces prêts est le miroir de chacune des émissions obligataires réalisées.

Ce risque est couvert par la constitution d'un pool de prêts à l'habitat apporté en garantie.

Les caractéristiques des garanties financières sur les actifs collatéraux éligibles (au sens du *Collateral Security Agreement*), apportés par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL bénéficiaires des avances de Crédit Agricole S.A., sont conformes à des critères d'éligibilité requis par le Programme d'émission et définis conformément à la réglementation et en accord avec les agences de notation.

Le mécanisme des garanties financières (articles 211-36 et suivants du Code monétaire et financier) permet à Crédit Agricole Home Loan SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. au titre du remboursement de ses prêts, même suivi du défaut d'une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole (en tant que garants des engagements de Crédit Agricole S.A. au titre des actifs éligibles), d'accéder à la propriété des actifs sous-jacents et/ou aux flux monétaires générés par ces actifs sous-jacents et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Crédit Agricole S.A. et/ou de l'une des entités concernées du groupe Crédit Agricole.

Ces créances sont sélectionnées mensuellement par l'agent de calcul dans le cadre d'un test d'éligibilité et sont identifiées individuellement dans une liste « *l'Asset Report* ». En outre, le *cover pool* est ajusté mensuellement en fonction du montant du financement souhaité. L'objectif est de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation et les obligations réglementaires. Pour ce faire, l'agent de calcul sélectionne le collatéral suffisant pour couvrir, pour chaque fournisseur de garantie, le montant de l'avance qui lui est octroyé par Crédit Agricole S.A., majoré du surdimensionnement prévu. Le montant comptabilisé au hors-bilan de

Crédit Agricole Home Loan SFH au 30 juin 2025 correspond à une sur-collatéralisation de 153,9% versus 160,3% au 31 décembre 2024.

Depuis l'option de la Société pour le statut de SFH en avril 2011, un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la Société de toutes les obligations lui incombant au titre de ce régime (dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garanties, ...).

Au 30 juin 2025, les prêts octroyés s'élèvent à 40,2 milliards d'euros au coût historique (versus 41 milliards d'euros au 30 juin 2024 et 38,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Ils sont consentis en totalité à Crédit Agricole S.A., en contrepartie des ressources levées par Crédit Agricole Home Loan SFH . Les actifs intégrés au pool de collatéral s'élèvent à 61,5 milliards et sont constitués par des prêts à l'habitat détenus par les Caisses régionales et LCL.

Les placements des réserves et de la trésorerie, autre que celle issue des fonds propres, sont encadrés comme suit :

- Investissement dans des actifs de remplacement évitant le risque de perte en principal composés de dépôts à terme et / ou des instruments financiers tels que définis par l'article R. 513-6 du Code monétaire et financier.
- Entité dépositaire des dépôts et / ou émettrice d'instruments financiers, bénéficiant d'une notation pour ses engagements supérieure ou égale à une notation définie par chaque agence de notation :
 - o Avec une maturité de 30 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à A-1 (court terme) ou A+ (long terme) chez S&P, F1 (court terme) et A (long terme) chez Fitch Rating, et P-1 (court terme) chez Moody's ;
 - o Avec une maturité de 364 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts au moins égale A1+ (court terme) ou AA- (long terme) chez S&P, F1+ (court terme) et AA- (long terme) chez Fitch et P-1 chez Moody's ;
 - o Avec une maturité supérieure à 364 jours, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à AAA chez S&P, AAA chez Fitch et Aaa chez Moody's.

La trésorerie issue des fonds propres de Crédit Agricole Home Loan SFH est placée en valeurs de remplacement telles que définies par la règlementation : les placements peuvent être faits auprès d'établissements de crédit notés échelon 2 court terme pour autant que la maturité n'excède pas 100 jours.

II- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE MARCHÉ

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, Crédit Agricole Home Loan SFH n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole S.A. à des conditions identiques en taux, notionnel et durée.

III- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CHANGE

Les emprunts réalisés dans le marché et les prêts consentis par Crédit Agricole Home Loan SFH à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité, et en devise.

Les comptes courants en devises peuvent générer une position de change limitée compte tenu du niveau de leur solde.

Le dispositif de mesure et de suivi de la position de change vise à s'assurer du respect mensuel d'une limite définie de position nette de change.

Pour anticiper le cas d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui déclencherait le transfert des prêts immobiliers apportés en garantie à l'actif de Crédit Agricole Home Loan SFH, des swaps de couverture ont été mis en place afin d'assurer la congruence de devise en cas de défaut de Crédit Agricole S.A pour les émissions en CHF. Ces swaps neutralisent le risque de change par rapport au collatéral en euro. Leur effet est neutralisé par des swaps miroirs tant que le collatéral n'est pas transféré à l'actif de Crédit Agricole Home Loan SFH.

Ces swaps de couverture génèrent, par construction, une exposition nulle au risque de marché. Ils sont suivis dans les systèmes d'enregistrement des opérations de CA CIB qui produisent quotidiennement un reporting des risques et résultats dégagés par ces opérations.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de marché vise à s'assurer que les opérations liées aux swaps n'exposent pas la société au risque de marché.

La contrepartie de ces swaps est actuellement Crédit Agricole S.A. qui bénéficie d'une notation suffisante au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du Programme d'émission.

En cas de transfert du collatéral de prêts immobiliers à l'actif de Crédit Agricole Home Loan SFH, il sera mis fin aux swaps miroirs conclus avec Crédit Agricole S.A. et les autres swaps en devises produiront alors leurs effets de couverture attendus.

IV- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE TAUX

Les emprunts de Crédit Agricole Home Loan SFH sont réalisés par émission d'obligations de financement de l'habitat et les prêts octroyés par la société à Crédit Agricole S.A. sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de Crédit Agricole Home Loan SFH ne l'exposent pas à un risque de taux tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses échéances sur les prêts qui lui sont consentis.

La stratégie de couverture de Crédit Agricole Home Loan SFH repose sur l'adéquation naturelle de l'actif et du passif.

Aussi, le risque de taux est limité au remplacement des fonds propres et de la trésorerie.

Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

Crédit Agricole Home Loan SFH applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui-ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée.

Les mesures de gaps suivantes sont produites mensuellement : gaps synthétiques toutes devises, synthétiques dont autres devises que l'euro, taux fixe euro et inflation euro, et mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan.

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré.

Au 30 juin 2025, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan, y compris des fonds propres, était nulle à une variation des taux de + / - 200 bp pour une limite de 1 million d'euros.

V- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de couverture du risque de liquidité de Crédit Agricole Home Loan SFH vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scénarios.

La documentation du Programme répond à la fois aux contraintes fixées par les agences de notation et à la réglementation qui s'applique aux sociétés de financement de l'habitat (SFH).

Le cadre légal et réglementaire des SFH (article R-513-7) impose une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif, diminués des flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Le dispositif de suivi du risque de Crédit Agricole Home Loan SFH s'appuie notamment sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de liquidité par transparence.

a) Respect des contraintes liées à la notation par les agences

La politique de couverture du risque de liquidité imposée par la méthodologie des agences repose sur un dispositif séquentiel fonction de la notation de Crédit Agricole S.A. :

- par construction en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations de financement à l'habitat émises par la société est parfaitement adossé à des prêts miroirs, octroyés à Crédit Agricole S.A.
- en cas de baisse de la notation de Crédit Agricole S.A., une réserve de cash est mise en place. En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui invaliderait la couverture décrite ci-dessus, Crédit Agricole S.A. s'est engagé, dès la mise en place du Programme, au terme du Cash Collateral Agreement, à apporter à Crédit Agricole Home Loan SFH le cash nécessaire pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir des coûts de gestion à supporter, sur la même période pour toutes les émissions d'OFH en vie sous condition de rating.

b) Respect des contraintes réglementaires

Par ailleurs, si besoin est, Crédit Agricole S.A. s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire aux termes du *Cash Collateral Agreement* pour respecter la couverture de la liquidité à 180 jours.

En cas de défaut de Crédit Agricole S.A. ou lorsque l'engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré, les prêts à l'habitat apportés en garantie à Crédit Agricole Home Loan SFH seraient transférés à son actif.

Aucune nouvelle émission d'obligations ne pourrait être émise dans le marché et la SFH serait gérée en vue de la liquidation. La liquidité serait alors apportée par l'éventuelle réserve de cash disponible, les flux provenant des créances transférées, et si nécessaire par la cession d'actifs sur le marché.

De plus, les émissions *soft bullet*, dont la maturité est prorogeable pour une période d'un an maximum, verraient leur maturité prorogée si besoin pour permettre à la SFH d'obtenir les liquidités nécessaires au remboursement du principal.

En complément à cet apport de liquidité et en dernier recours, de nouvelles séries d'obligations pourraient être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite de 10% du montant du passif privilégié conformément à la réglementation des SFH, et l'excédent de collatéral présent dans la structure pourrait être mobilisé auprès de la Banque de France dans le cadre des mesures d'élargissement mises en place par l'Eurosystème afin d'obtenir du refinancement auprès de la Banque centrale.

Le montant des besoins de liquidité à 180 jours de Crédit Agricole Home Loan SFH, le rating de Crédit Agricole S.A. et l'actualisation du montant de la réserve de cash font l'objet d'un suivi par le service Financements Sécurisés de Crédit Agricole S.A.

A noter que pour la couverture en liquidité des émissions *soft bullet*, tant pour ce qui concerne les engagements contractuels que pour le respect des contraintes réglementaires, l'échéance de l'émission considérée, est la date de maturité « étendue », c'est-à-dire après report éventuel.

VI- PROTECTION CONTRE LE RISQUE COMPTABLE

Des procédures sont en place chez CA SGS, filiale de Crédit Agricole S.A. qui réalise la comptabilité de la Société selon un principe de délégation.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à trois niveaux :

- Contrôles 1 de 1^{er} niveau, réalisés par les comptables, chez CA SGS et le responsable comptable ;
- Contrôles 2.1 de 1er niveau, réalisés par le Département de Transformation, Coordination et Contrôles (ICR/TCC) responsable du dispositif de contrôle 2.1 de niveau 1 de la Direction de l'Information Comptable et Règlementaire (FIG/ICR) ;
- Et contrôles de 2^{ème} niveau (contrôles 2.2) assurés par le département Risques et Contrôles Permanents de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole S.A à l'exception du risque comptable et du risque lié aux reportings réglementaires. La fonction de contrôle permanent comptable de 2^{ème} niveau est assurée par le service Contrôle Permanent Finances (hors Pilotage Financier) de la Direction des Risques Financiers Groupe (DRG/RFG) au sein de la Direction des Risques Groupe (DRG).

VII- PROTECTION CONTRE LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Un dispositif de contrôle permanent est en place chez Crédit Agricole Home Loan SFH et dans les fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. qui réalisent par délégation les activités pour le compte de Crédit Agricole Home Loan SFH.

Celui-ci repose sur un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques et sur une procédure d’alerte en cas de survenance d’incidents sérieux.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel Crédit Agricole Home Loan SFH couvre les activités réalisées par Crédit Agricole S.A. à Paris et à la succursale basée à Londres pour le compte de Crédit Agricole Home Loan SFH.

La cartographie des risques opérationnels de Crédit Agricole Home Loan SFH est actualisée et validée en Comité de contrôle permanent de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole S.A. périodiquement.

Un seuil d’alerte relatif aux risques opérationnels en cas d’incident significatif est fixé par le Conseil d’administration et approuvé chaque année, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

VIII- PLAN D’URGENCE ET DE POURSUITE D’ACTIVITÉ

Les plans d’urgence et de poursuite d’activité (PUPA) sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction Risques Opérationnels et Informatiques (DRG/ROI) de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de son pilotage centralisé et enfin par l’Inspection générale et les unités dédiées de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole SA.

Les procédures de sécurité informatique et de continuité d’activité de Crédit Agricole Home Loan SFH s’appuient sur la politique générale des systèmes d’information inhérente au groupe Crédit Agricole pour laquelle des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité et des tests sont régulièrement réalisés et les insuffisances relevées font l’objet de plans d’amélioration pilotés au niveau du Groupe.

IX- SÉCURITÉ DES SYSTEMES D’INFORMATION

La sécurité du système d’information est assurée par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services et s’appuie sur les procédures du Groupe.

Toutes les exigences de la réglementation DORA sont portées Crédit Agricole S.A. entité sociale.

X- DISPOSITIF DE SUIVI ET DE CONTROLE DES OPÉRATIONS EXTERNALISÉES

L’ensemble des activités nécessaires au fonctionnement de Crédit Agricole Home Loan SFH est externalisé auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre d’une convention de Prestations Critique ou Importante (PCI).

Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

Le dispositif de suivi de la PCI vise à s’assurer du respect de la convention.

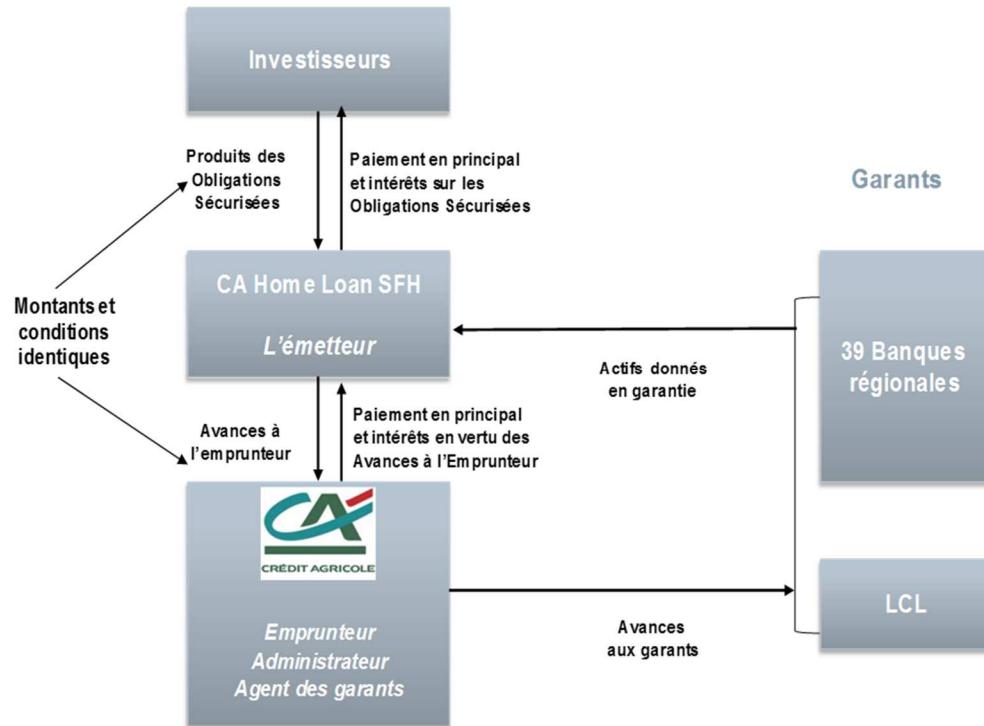
*

*

*

ANNEXES

Annexe 1- Business model de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH



Annexe 2- Glossaire des termes financiers

Termes financiers	Définitions
Borrower Facility Agreement	Convention d'ouverture de crédit conclue entre la SFH et Crédit Agricole S.A., au terme de laquelle la SFH suite aux émissions d'obligations, octroie à Crédit Agricole S.A. des avances et Crédit Agricole S.A. prend en charge les différents frais liés au programme.
Hard Bullet	Une obligation « hard bullet » est remboursable in fine sans possibilité de reporter l'échéance contractuelle de remboursement.
Soft Bullet	Une obligation « soft bullet » est une obligation dont les termes et conditions prévoient que le remboursement puisse être reporté au-delà de la date de maturité jusqu'à une date de maturité ultime, correspondant à un report pouvant atteindre un an.
Cash Collateral Agreement	Convention qui détermine les conditions dans lesquelles Crédit Agricole S.A. doit apporter à CAHL SFH des réserves de liquidité pour couvrir ses obligations vis-à-vis de la SFH.



**II - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE
&
COMPTES ARRETES AU 30 JUIN 2025**

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 50 050 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre

Crédit Agricole Home Loan SFH

Société anonyme

12 place des Etats Unis,
92120 MONTROUGE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Forvis Mazars SA	Deloitte & Associés
45, rue Kleber, 92300 Levallois-Perret	6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 8 320 000 € 784 824 153 RCS Nanterre	S.A.S. au capital de 2 201 424€ 572 028 041 RCS Nanterre
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Crédit Agricole Home Loan SFH

Société anonyme

12 place des Etats Unis,
92120 MONTROUGE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux actionnaires de la société Crédit Agricole Home Loan SFH,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

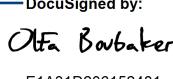
Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Signé par :

334DFCBBDDCA1463...

Jean LATORZEFF

DocuSigned by:

E1A31D206152481...

Olfa BOUBAKER



SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 50 050 000 euros

12 Place des Etats-Unis
92120 MONTROUGE

Arrêté au 30 juin 2025

R.C.S. NANTERRE 437 667 371

I. ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5

II. ANNEXES

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L’EXERCICE	6
1. NOUVELLES EMISSIONS	6
2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE	6
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	6
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A L’EXERCICE	7
B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS	7
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	11
3. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN	17
5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	18
6. CONSOLIDATION	19
7. REMUNERATIONS DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	19
8. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	19
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	20
10. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

Annexe	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2025	31/12/2024
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	354	354
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	40 855 818 652	39 488 800 529
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	7 687 393	9 740 323
2.2.1	Comptes de régularisation	168 950 855	171 622 354
	TOTAL DE L'ACTIF	41 032 457 253	39 670 163 560

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2025

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2025	31/12/2024
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	302 762 917	0
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	40 663 986 897	39 084 198 980
2.2.2	Autres passifs	0	6 001 767
2.2.2	Comptes de régularisation	6 748 945	8 768 034
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	58 958 494	571 194 779
	Capital souscrit	50 050 000	550 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	1 993 531	1 190 426
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	4 351 247	3 942 240
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	2 563 716	16 062 113
	TOTAL DU PASSIF	41 032 457 253	39 670 163 560

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****CREDIT AGRICOLE HOME LOAN****30/06/2025**

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2025	31/12/2024
4.1.3	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ENGAGEMENTS DE GARANTIE ENGAGEMENTS SUR TITRES	160 526 630	
4.1.3	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u> ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	160 085 181	
4.1	ENGAGEMENTS DE GARANTIE ENGAGEMENTS SUR TITRES	61 543 696 482	61 699 670 490
4.1.2	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES ENGAGEMENTS	6 496 474 544	6 471 741 478

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

Annexe	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)		30/06/2025	30/06/2024
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	398 428 418	371 898 217	
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(388 750 515)	(353 818 393)	
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	
3.1.3	+ Commissions (produits)	2 344 767	3 049 584	
3.1.3	- Commissions (charges)	(208 173)	(175 538)	
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	32	0	
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	
3.1.4	+ Autres produits d'exploitation bancaire	174 465	143 529	
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(6 605 279)	(6 789 560)	
	PRODUIT NET BANCAIRE	5 383 714	14 307 838	
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(1 994 954)	(2 739 770)	
	- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	0	0	
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 388 760	11 568 068	
	+/- Coût du risque	0	0	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 388 760	11 568 068	
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 388 760	11 568 068	
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	
	- Impôt sur les bénéfices	(825 044)	(2 857 792)	
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions règlementées	0	0	
	RESULTAT NET	2 563 716	8 710 276	

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****II. ANNEXES**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (CAHL SFH) est une société anonyme agréée établissement de crédit-spécialisé - société de financement de l'habitat depuis septembre 2011.

Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital Requirements Regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L’EXERCICE**1. NOUVELLES EMISSIONS**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé deux nouvelles émissions en 2025 :

- Une émission en EUR, en février 2025, pour un montant total de 1 250 millions.
- Une émission en EUR, en avril 2025, pour un montant total de 1 250 millions.

2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a procédé au remboursement de 1 émission en EUR :

- Une émission en EUR pour un total de 1 000 millions.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Le 30 janvier 2025, le conseil d'administration de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a décidé de la réalisation de la réduction du capital social d'un montant de 499 950 000 euros, pour le ramener de 550 000 000 euros à 50 050 000 euros. Il a également décidé du remboursement d'une somme de 9.09 euros sur la valeur nominale de chacune de 55 000 000 actions émises.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

Le 24 février 2025, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a obtenu une avance de trésorerie d'un montant de 300 millions d'euros pour une durée de 1 an. Cette avance a été replacée à la même date dans un compte de dépôt à terme auprès de Crédit Agricole SA.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Le 8 juillet une nouvelle émission a été mise en place pour 150 000 000 en devise CHF.

Le 9 juillet 2025 il a été décidé de procéder au rachat anticipé du gage espèce, avant de remettre en place le même jour, l'avance de trésorerie d'un montant de 300 millions d'euros pour une durée de 1 an. Cette avance a été replacée à la même date dans un compte de dépôt à terme auprès de Crédit Agricole SA.

B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

1.1 Crédances et dettes

1.1.1 Principles

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprecier l'existence d'un risque de crédit.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

1.1.2 *Cash collateral réserve*

En application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve doit être constituée dans le cas d'une dégradation de la notation court terme de Crédit agricole SA. Elle est classée en compte à terme créditeur.

Conformément aux stipulations de l'article 5 du Cash Collateral Agreement (Pre-Maturity Test and Legal Liquidity Test), Crédit Agricole SA, en qualité de Cash Collateral Provider, doit constituer un gage-espèces au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notice de l'agence de notation.

Ce trigger prévoit d'apporter à la SFH les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements d'émissions en principal à compter de 270 jours calendaires de leur échéance. Le montant de cette réserve s'ajuste à la hausse ou à la baisse au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées des 9 mois à venir.

A date, le trigger pour la constitution de la réserve au titre du Pre-maturity test n'est pas atteint.

En cas de dégradation de note, ainsi le paragraphe mentionné peut bien être maintenu mais il n'existe pas de réserve à ce titre au 30 juin 2025, comme au 31/12/2024.

Par ailleurs, en application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve, intitulé « Legal Liquidity Reserve » doit être constituée pour respecter la couverture de la

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

liquidité à 180 jours. Crédit Agricole S.A. s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire

1.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commissions (charges) ».

1.3 Provisions

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.4 Opérations sur les Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Suite à la dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. par une agence de notation en date du 14 décembre 2011, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place des swaps de devises sur les émissions en devises. Au 30 juin 2025, les émissions en devises sont en CHF.

Ces séries de swaps se décomposent de la manière suivante :

- Une série constituée de swaps sur chacune des émissions réalisées par la SFH (*Issue swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des émissions réalisées par la SFH.
- Une série de swaps, miroir de la série précédente, (*Borrower Swap*) permettant d'annuler les effets des swaps précédents tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses obligations au titre des prêts octroyés par la SFH et que le collatéral de prêts immobiliers n'est pas effectivement transféré à l'actif de la SFH ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des swaps dont ils annulent les effets.

Ces 2 séries de swaps sont des instruments de gré à gré classés en « autres que de couverture ».

L'ensemble constitué par les swaps « *Issue swap* » et « *Borrower swap* » constitue un ensemble homogène, compte-tenu de la sensibilité à peu près stable de l'ensemble. La juste valeur de cet ensemble est nulle.

1.5 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de change constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Les conditions des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. étant identiques à celles des émissions réalisées en devises (devise, nominal, taux et maturité), ces opérations ne génèrent pas de position de change au bilan.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****1.6 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.7 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a pas constaté de charges et produits exceptionnels au 30 juin 2025.

1.8 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2008. Aux termes des accords conclus, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN**2.1 Activité principale****2.1.1 Caisses, banques centrales**

	30/06/2025	31/12/2024
Compte Banque de France <i>Principal</i> <i>Créances rattachées</i>	354 354 0	354 354 0
Total	354	354

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 7 octobre 2014.

2.1.2 Crédances sur les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	>3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Crédances rattachées	30/06/2025	31/12/2024
Comptes et prêts :	2 319 591 535	1 973 960 939	17 728 456 410	18 403 711 337	40 425 720 220	430 098 431	40 855 818 651	39 488 800 529
- à vue	52 551 608				52 551 608	90 491	52 642 099	166 889 277
PRINCIPAL +/-DECOTE COMMISSION	2 267 059 880 (19 954)	1 974 390 387 (429 448)	17 749 008 609 (20 552 200)	18 443 399 635 (39 688 298)	40 433 858 511 (60 689 900)	430 007 940	40 863 866 451 (60 689 900)	39 382 606 503 (60 695 251)
- à terme	2 267 039 927	1 973 960 939	17 728 456 410	18 403 711 337	40 373 168 611	430 007 940	40 803 176 551	39 321 911 252
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					0		0	0
<i>Total</i>	2 319 591 535	1 973 960 939	17 728 456 410	18 403 711 337	40 425 720 220	430 098 431	40 855 818 651	39 488 800 529
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							40 855 818 652	39 488 800 529

Les autres créances à terme sont les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. ainsi qu'un gage espèce dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2014-07, les commissions d'octroi de crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

Au 30 juin 2025, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	>3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2025	31/12/2024
Comptes à termes	0	0	0	0	0	302 762 917	302 762 917	0
- Principal	0	0	0	0	0	300 000 000	300 000 000	0
- dettes rattachées						2 762 917	2 762 917	0
<i>Total</i>	0	0	0	0	0	302 762 917	302 762 917	0
VALEURS NETTES AU BILAN							302 762 917	0

Au 30/06/2025 il existe un dépôt à terme de 300 millions d'euros.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2025

2.1.4 *Dettes représentées par un titre*

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an \ ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	1 966 900 000	1 760 571 160	17 982 318 214	18 526 900 000	40 236 689 374	427 297 523	40 663 986 897	39 084 198 980
- Valeur brute	1 966 900 000	1 760 571 160	17 982 318 214	18 526 900 000	40 236 689 374		40 236 689 374	38 724 322 841
<i>Eur</i>	1 966 900 000	1 332 500 000	16 666 000 000	18 526 900 000	38 492 300 000		38 492 300 000	36 992 300 000
<i>Chifcv euros</i>	0	428 071 160	1 316 318 214	0	1 744 389 374		1 744 389 374	1 732 022 841
- dettes rattachées						427 297 523	427 297 523	359 876 139
<i>Total</i>	<i>1 966 900 000</i>	<i>1 760 571 160</i>	<i>17 982 318 214</i>	<i>18 526 900 000</i>	<i>40 236 689 374</i>	<i>427 297 523</i>	<i>40 663 986 897</i>	<i>39 084 198 980</i>
VALEURS AU BILAN							40 663 986 897	39 084 198 980

Emprunts obligataires (contrevaleur €)

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30/06/2025				31/12/2024	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Encours	Encours	
Euro	3 299 400 000	16 666 000 000	18 526 900 000	38 492 300 000	36 992 300 000	
Taux fixe	3 299 400 000	16 666 000 000	18 526 900 000	38 492 300 000	36 992 300 000	
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Européenne	-	-	-	-	-	-
Taux fixe	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-
Taux fixe	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-
Taux fixe	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	428 071 160	1 316 318 214	-	1 744 389 374	1 732 022 841	
Taux fixe	428 071 160	1 316 318 214	-	1 744 389 374	1 732 022 841	
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Total principal	3 727 471 160	17 982 318 214	18 526 900 000	40 236 689 374	38 724 322 841	
Taux fixe	3 727 471 160	17 982 318 214	18 526 900 000	40 236 689 374	38 724 322 841	
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				427 297 523	359 876 139	
VALEUR AU BILAN	3 727 471 160	17 982 318 214	18 526 900 000	40 663 986 897	39 084 198 980	

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****2.2 Autres comptes de bilan****2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers**

	30/06/2025	31/12/2024
Autres actifs		
<i>Acomptes Autres impôts (CVAE)</i>	7 687 393	9 740 323
<i>Dépôts de garantie BDF</i>	23 943	0
<i>Dépôts de garantie, FRU</i>	0	0
<i>Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	4 880 015	4 880 015
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	2 783 435	4 860 308
	0	0
Comptes de régularisation actif		
<i>Primes d'émission des titres à revenu fixe</i>	168 950 855	171 622 354
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	107 910 765	110 899 414
<i>Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement</i>	60 387 960	60 393 284
<i>Produits à Recevoir Divers Fonctionnement</i>	445 460	63 401
	206 670	266 255
Total	176 638 248	181 362 677

2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2025	31/12/2024
Autres passifs		
<i>Fournisseurs</i>	0	6 001 767
<i>Impôts et taxes</i>	0	1 801
	0	5 999 966
Comptes de régularisation passif		
<i>Prime d'émission / surcote</i>	6 748 945	8 768 034
<i>Autres services extérieurs</i>	5 079 903	8 226 635
<i>Honoraires</i>	376 650	320 867
<i>Autres frais de publicité</i>	368 008	217 281
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	0	0
<i>Redevances</i>	0	0
<i>TVA sur factures non parvenues</i>	13 201	330
<i>Autres impôts et taxes</i>	911 183	2 921
Total	6 748 945	14 769 801

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT****3.1 Produit net bancaire*****3.1.1 Intérêts et produits assimilés***

	30/06/2025	30/06/2024
Sur opérations avec les établissements de crédit		
<i>Comptes ordinaires</i>	398 428 418	371 898 217
<i>Comptes à terme</i>	1 345 254	3 238 747
<i>Etalement commission d'octroi de crédit</i>	390 446 758	361 837 893
	6 636 406	6 821 578
Total	398 428 418	371 898 217

3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2025	30/06/2024
Sur opérations avec les établissements de crédit		
<i>Comptes ordinaires</i>	(2 762 917)	0
<i>Titres subordonnés remboursables</i>	(2 762 917)	0
	0	0
Sur obligations et titres à revenu fixe		
<i>Emprunts obligataires</i>	(385 987 599)	(353 818 393)
<i>Amortissements primes d'émission</i>	(376 323 950)	(344 092 434)
<i>Soulté d'échange sur emprunts obligataires</i>	(9 663 649)	(9 725 959)
	0	0
Total	(388 750 515)	(353 818 393)

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figure en produits la commission de gestion du financement refacturée à Crédit Agricole S.A. :

	30/06/2025	30/06/2024
Commissions (Produits)	2 344 767	3 049 584
Total	2 344 767	3 049 584

Figurent en charges les commissions sur titres émis :

- Frais de teneur de titres et d'agent payeur,
- Frais d'agent de sûretés et d'agents fiscaux notamment.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025**

	30/06/2025	30/06/2024
Commissions (charges)	(208 173)	(175 538)
Total	(208 173)	(175 538)

3.1.4 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Dans ce poste, figurent, en produits, le solde des intérêts positifs de 2025 accumulés sur la garantie en espèces constitué en faveur du CRU et l'annulation de la provision de 2024 des intérêts 2024 et des frais de gestion des comptes Crédit Agricole SA constituée au 30/06/2025.

Les provisions sur les intérêts à payer au SRB au titre de 2024 ainsi que les frais de gestion des comptes bancaires Crédit Agricole SA avaient d'abord été comptabilisées en charges au 01/01/2025 puis comptabilisées en produit au 30/06/2025.

	30/06/2025	30/06/2024
<i>Produits des comptes bancaires</i>	0 174 465 0	0 143 529 0
Total	174 465	143 529

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

	30/06/2025	30/06/2024
<i>Frais d'émission des dettes constituées par des titres</i> <i>Amortissements des frais d'émission des emprunts</i> <i>Frais de gestion des comptes bancaires</i>	0 (6 603 389) (1 890)	0 (6 787 640) (1 921)
Total	(6 605 279)	(6 789 560)

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étaillées linéairement sur la durée de vie des émissions.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****3.2 Charges d'exploitation*****3.2.1 Charges générales d'exploitation***

	30/06/2025	30/06/2024
Impôts et taxes	(98 170)	(266 169)
Honoraires commissaires aux comptes	(1 210 721)	(1 759 843)
Redevances	(75)	(73)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(567 708)	(597 466)
Services extérieurs (facturés et payés)	(29 279)	(29 499)
Autres charges	(63 401)	(83 720)
Rémunérations administrateurs	(24 101)	(0)
Contribution Réglementaire	(1 500)	(3 000)
Total	(1 994 954)	(2 739 770)

3.2.2 Frais de personnel

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'emploie pas de personnel.

3.3 Impôts sur les sociétés

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH provisionne la contribution sociale car son impôt sur les sociétés est supérieur à l'abattement qui s'applique à cette contribution.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN**4.1 Actifs reçus en garantie**

Les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. par Crédit Agricole Home Loan SFH sont garantis par des créances provenant des Caisses régionales du Crédit Agricole et de LCL. Ces créances sont enregistrées en hors bilan au compte « Engagements de garantie » pour un montant de 61 543 696 482 EUR au 30 juin 2025.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****4.1.1 Opérations de change en devises**

	30/06/2025		31/12/2024	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	3 248 237 272	3 248 237 272	3 235 870 739	3 235 870 739
Devises	1 744 389 374	1 744 389 374	1 732 022 841	1 732 022 841
Euros	1 503 847 898	1 503 847 898	1 503 847 898	1 503 847 898
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	3 248 237 272	3 248 237 272	3 235 870 739	3 235 870 739

Le montant des « *Issue swap* » s'élève à 1 630 000 KCHF de devises à recevoir, pour une contrevaleur de 1 744 389 K€, contre 1 503 847 K€ à livrer.

Le montant des « *Borrower swap* » s'élève à 1 503 847 K€ à recevoir contre 1 630 000 KCHF de devises à livrer, pour une contrevaleur de 1 744 389 K€.

L'impact sur le résultat net de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est nul au 30 juin 2025.

4.1.2 Opérations sur Instruments financiers : Encours notionnels par durée résiduelle

	TOTAL AU 30/06/2025			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations futures en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations futures sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	2 364 962 757	4 131 511 786	0	2 364 962 757	4 131 511 786	0			
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	2 364 962 757	4 131 511 786	0	2 364 962 757	4 131 511 786	0	0	0	0
TOTAL	2 364 962 757	4 131 511 786	0	2 364 962 757	4 131 511 786	0	0	0	0

4.1.3 Autres engagements données

Le 24 juin 2025, lancement de la série 96 de 150 millions de CHF et comptabilisation de l'engagement d'émission donné (emprunt obligataire) d'un montant de 160.085.181,27 d'euros et de l'engagement du financement donné (prêt à Crédit Agricole S.A.) d'un montant de 160.526.629,50 d'euros.

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient ni filiale ni participation.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2025

6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document d'enregistrement universel du Groupe Crédit Agricole S.A.

7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'assemblée générale mixte du 18 mars 2025 a décidé de fixer le montant de la somme fixe annuelle maximale prévue par l'article L.225-45 du Code de commerce que la société peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité à 50 000 euros par exercice.

Au 30 juin 2025, un montant de 4 100 € a été réglé à M Hugues BRASSEUR à propos de sa participation aux comités et conseils d'administration du 1er trimestre 2025.

8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	30/06/2025	31/12/2024
Bilan			
ACTIF			
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	40 803 176 552	39 321 911 252
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	52 642 137	166 889 289
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	2 783 435	4 860 308
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	620 848	624 921
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	0	0
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	20 343	20 343
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	27 326	27 326
Compte de régularisation	Caisse Régionales	30 041	30 041
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	302 762 917	0
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole S.A.	65 620 475	65 620 475
Dettes représentées par un titre	CACEIS Bank Luxembourg	105 224 384	105 224 384
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	10 148 696	10 148 696
Dettes représentées par un titre	Caisse Régionales	10 695 169	10 695 169
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	0	5 578 979
Autres Passifs	CACEIS Corporate Trust	0	0
Autres Passifs	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0	0
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	825 044	0
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	375	375
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	330	330
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	74 915	74 915
Compte de régularisation	Caisse Régionale	17 225	17 225
Compte de résultat			
CHARGES			
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole S.A.	1 054 550	1 054 550
Intérêts & charges assimilées	CACEIS Bank Luxembourg	262 500	262 500
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	138 211	138 211
Intérêts & charges assimilées	Caisse Régionale	63 664	63 664
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	0	0
Charges bancaires	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0	0
Commissions	Crédit Agricole S.A.	0	0
Commissions	CACEIS Corporate Trust	112 586	112 586
Commissions	CACEIS Bank Luxembourg	750	750
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	3 698	3 698
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	567 708	1 170 588
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	43 213	43 213
Impôt sur les bénéfices	Crédit Agricole S.A.	825 044	5 578 979
PRODUITS			
Commissions s/comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	2 344 767	4 618 481
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	397 083 165	757 181 721
Produits bancaires	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	1 345 254	6 078 890
Autres produits d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	460	460
Hors Bilan			
Engagements de financement	Crédit Agricole SA	160 526 629,50	0,00
Autres valeurs reçues en garantie	Caisse Régionale et LCL	61 543 696 482	61 699 670 490
Change à terme	Crédit Agricole SA	3 248 237 272	3 235 870 739

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**30/06/2025****10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2024	550 000 000	1 190 426	3 942 240	0	16 062 113	571 194 779
Dividendes versés au titre de 2024			(14 850 000)			(14 850 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2024		803 106	15 259 007		(16 062 113)	(0)
Résultat au 30 juin 2025					2 563 716	2 563 716
Autres variations	(499 950 000)					(499 950 000)
Solde au 30 Juin 2025	50 050 000	1 993 531	4 351 247	0	2 563 716	58 958 494

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A. moins 1 action détenue par SIGMA INVESTISSEMENT 39.

Le capital social est fixé à 50 050 000 €, divisé en 55 000 000 actions de 0.91 € entièrement libérées.



III - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 50 050 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 50.050.000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025

Monsieur Jean-Marc Pinaud, Directeur Général,
de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

DECLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 29 septembre 2025

Le Directeur Général
de Crédit Agricole Home Loan SFH
Jean-Marc PINAUD

DocuSigned by:

A8B1185F9D19456...